

MEILLEURE CONCILIATION VIE PRIVÉE/VIE PROFESSIONNELLE

Nom de l'entreprise : ARGEST S.A.

Secteur d'activité : Autres activités de services

Catégorie de l'entreprise : PME

Description de l'action

Mise en place d'un horaire variable.

Contexte

Une enquête de satisfaction menée auprès de nos employés en 2010, nous a révélé qu'une grande importance était apportée à la conciliation Vie privée/Vie professionnelle.

Approche

Un groupe de travail a été mis en place avec quelques collaborateurs volontaires afin de proposer une action concrète à la Direction.

Un système d'horaire variable disposant de plages variables et de plages fixes a d'abord été mis en place à l'essai pendant quelques mois avant d'être officialisé par un Règlement de service, puis dans le Règlement d'Ordre Intérieur.

Depuis 2010, les dispositions pratiques ont quelque peu évolué pour arriver aujourd'hui à un horaire variable offrant également la possibilité de profiter de 4 heures de congé compensatoire mensuel.

Objectifs

- Donner la possibilité à chaque collaborateur d'organiser ses horaires de travail en permettant une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.
- Limiter le stress des collaborateurs en n'obligeant pas de commencer ou de terminer sa journée à heures fixes.

Impact

- L'amplitude des plages variables et fixes donne plus de flexibilité et de liberté aux collaborateurs.
- La possibilité de profiter d'une demi-journée de congé compensatoire par mois augmente le nombre de jours de congé annuel.

« A faire »

- Bien expliquer et décrire les règles afin d'éviter les abus et les erreurs.
- Adapter les règles aux collaborateurs travaillant à temps partiel.
- Rester à l'écoute des collaborateurs et rectifier éventuellement les plages fixes et variables.

« Ne pas faire »

- Exclure un collaborateur du système d'horaire variable, notamment une personne occupée à temps partiel, un(e) étudiant(e), un(e) stagiaire, etc.